



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-06-074

### CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE) PRINCIPAL

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 30 MAI 2018

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 35

-----

DATE DE CONVOCATION :  
22 MAI 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :  
Cécile GAUVILLE HERBET

L'an deux mille dix-huit, le mercredi trente mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

#### *Siégeaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

#### *Pouvoirs :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil) à Monsieur MELIQUE Jacky
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

#### *Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :*

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Ne siégeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***  
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** la réorganisation des services opérée, suite à la création de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Considérant** l'avancement de grade d'un agent de l'EPCI et l'évolution des missions assurées par l'agent,

**Considérant** que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'Educateur de Jeunes Enfants principal pour occuper le poste de :

- Responsable de la Halte-Garderie :
- Encadrement des agents de la Halte-Garderie,
- Gestion et suivi des dossiers afférents à cette structure,
- (...),

La création de cet emploi (*soit 35/35<sup>ème</sup>*) est nécessaire pour occuper les fonctions au plus tard au mois de Septembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président en charge des affaires générales, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

❖ **ADOPTENT** la proposition,

- ❖ **DECIDENT DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs,
- ❖ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **13 JUIN 2018**  
Et de l'affichage le : **13 JUIN 2018**

Le Président,

**Philippe CHARRIER**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,

Le **13 JUIN 2018**

Le Président,

**Philippe CHARRIER**

